



*Vigneux-sur-Seine*

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

—  
Arrondissement  
d'ÉVRY

—  
Canton  
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

**Conseil Municipal du 2 avril 2024**

Extrait du registre des  
**Délibérations**

—  
**n° 24.074**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39  
Présents : 28  
Représentés : 7  
Excusés : 2  
Absents : 2

**Objet : Budget CMPP – Vote du budget primitif pour l'année 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** Thomas CHAZAL, Maire,  
Colette KOEBERLE, Fouad SARI<sup>1</sup>, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU<sup>2</sup>, Leila SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoint.  
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Djamila RAMIREZ, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

**REPRÉSENTÉS :** Monique BAILLOT par Joël GRUERE  
Marième GADIO par Colette KOEBERLE  
Gabin ABENA par Thomas CHAZAL  
Fernando PEREIRA par Elisabeth LEGRADE  
Fanny KARANI par Djamila RAMIREZ  
Nicolas ALLEOS par Leila SAÏD  
Julie OZENNE par Patrice ALLIO.

**EXCUSÉS :** Bachir CHEKINI  
Frank GUEX.

**ABSENTS :** Maryline VIARD  
Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

<sup>1</sup> A quitté la séance à 20 h 05 en donnant pouvoir à Sophie Mine

<sup>2</sup> Est arrivé à 19 h14, à compter de la délibération n° 24.068 « Budget Ville – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 »

**Délibération n° 24.074**

**Budget CMPP – Vote du budget primitif pour l'année 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-11, L2311-1 à 7 et L2312-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L.312-1 et L.313-12-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la délibération du 21 Octobre 1996, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de voter le budget de la Commune par nature ;

Vu la délibération n° 24.017 du 06 février 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 26 mars 2024 ;

Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif pour l'exercice 2024 du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP),

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par 31 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglou, Patrice Allio, Julie Ozenne.

**Article 1 -** Vote le budget primitif 2024 pour le CMPP, tel qu'il est présenté :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	890 707,81 €	12 603,26 €
Recettes	890 707,81 €	2 056,07 €

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT** dont le montant s'élève à **890 707,81 €** comprennent :

**Les opérations réelles :**

GRUPE I – DOTATION GLOBALISEE COMMUNE : 890 707,81 €

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** dont le montant s'élève à **890 707,81 €** comprennent :

**Les opérations réelles :**

GRUPE I – DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE : 51 050,00 €

GRUPE II – DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL : 776 349,88 €

GRUPE III – DEPENSES AFFERENTES À LA STRUCTURE : 52 760,74 €

**Opérations d'ordre de section à section :**

GRUPE III – DEPENSES AFFERENTES À LA STRUCTURE : 10 547,19 €

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT** dont le montant s'élève à **2 056,07 €** comprennent :

**Les opérations réelles :**

CHAPITRE 10 – APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES : 2 056,07 €

**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT** dont le montant s'élève à **12 603,26 €** comprennent :

**Les opérations réelles :**

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 12 603,26 €

**Article 2 -** PRÉCISE que le présent budget a été voté conformément à l'article L2312.2 du Code général des collectivités territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240402-24-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Affichage : 04/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 03/04/2024

